

## PROCES-VERBAL DE CLASSEMENT DE REACTION AU FEU D'UN MATERIAU

prévu à l'article 5 de l'arrêté du 21 novembre 2002

**VALIDABLE 5 ANS à compter du 5 novembre 2019**

**N° P196101 - DEC/1**

et annexe de 5 pages

**Matériau présenté par :** EMIS France  
65 rue Albert Einstein  
Z.I. les milles - BP 106000  
13793 AIX en PROVENCE cedex 3  
France

**Marque commerciale :** TIP110 Noir

**Description sommaire :**  
**Composition globale :** Film polyéthylène ignifugé dans la masse  
**Utilisation :** Occultation  
**Masse :** (90,0 ± 9,0) g/m<sup>2</sup> (déterminée par le LNE)  
**Epaisseur :** (0,115 ± 0,012) mm (déterminée par le LNE)  
**Coloris :** Noir

**Rapport d'essais :** N° P196101 - DEC/1 du 5 novembre 2019  
**Nature des essais :** Détermination du classement selon NF P 92-507 (février 2004)  
Essai au brûleur électrique selon NF P 92-503 (décembre 1995), Essai de persistance et mesure de vitesse de propagation de flamme selon NF P 92-504 (décembre 1995)

**Classement :**

**M1**

**VALIDABLE POUR TOUTE APPLICATION POUR LAQUELLE LE PRODUIT N'EST PAS SOUMIS AU MARQUAGE CE**

**Durabilité du classement (NF P 92-512 : 1986) : NON LIMITEE A PRIORI**

compte tenu des critères résultant des essais décrits dans le rapport d'essai N° P196101 - DEC/1 annexé.  
Pour déterminer le classement, il n'a pas été tenu compte de l'incertitude associée au résultat.

Ce procès verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue pas une certification de produits au sens de l'article L.115-27 du code de la consommation et de la loi du 3 juin 1994.

Est seule autorisée la reproduction intégrale soit du présent Procès-verbal de classement qui comprend 1 page soit l'intégralité du Procès-Verbal et rapport annexé qui **comporte 6 pages.**

Trappes, le 5 novembre 2019



**Le Responsable du Département  
Comportement au Feu et Sécurité Incendie**

**Romuald GORJUP**

# RAPPORT D'ESSAI DE REACTION AU FEU D'UN MATERIAU

prévu à l'article 5 de l'arrêté du 21 novembre 2002

VALABLE 5 ANS à compter du 5 novembre 2019

**N° P196101 - DEC/1**

## 1. BUT DES ESSAIS

Les essais auxquels se rapporte ce rapport d'essai ont pour but de déterminer le classement des matériaux, conformément aux prescriptions de l'Arrêté du ministère de l'Intérieur en date du 21 novembre 2002 relatif à leur réaction au feu.

## 2. PROVENANCE ET CARACTERISTIQUES DES ECHANTILLONS

Demandeur de l'essai : EMIS France

Date et référence de la commande : Bon pour accord sur devis n° 2019/12742 du 18/09/2019

Producteur : EMIS France  
France

Marque commerciale et référence : TIP110 Noir

Composition globale : Film polyéthylène ignifugé dans la masse

Caractéristiques attestées par le demandeur :

Masse : 110 g/m<sup>2</sup>

Epaisseur : 0,1 mm

Coloris : Noir

Caractéristiques déterminées par le LNE :

Masse : (90,0 ± 9,0) g/m<sup>2</sup>

Epaisseur : (0,115 ± 0,012) mm

Coloris : Noir

**suite du rapport page suivante**

### 3. MODALITES DES ESSAIS

Date de réception des éprouvettes : 17/10/2019

Conditionnement des éprouvettes préalablement aux essais :

Les éprouvettes, éventuellement placées sur leurs subjectiles, sont conditionnées avant essai dans une atmosphère à  $(23 \pm 2)$  °C et  $(50 \pm 5)$  % d'humidité relative pendant sept jours ou jusqu'à obtention de la masse constante (cas des matériaux livrés humides, ou de forte épaisseur).

La masse est considérée constante quand deux pesées successives à 24 h d'intervalle ne diffèrent pas de plus de 0,1 % ou de 0,1 g (on prendra la plus grande valeur de masse).

Date de réalisation des essais : 4/11/2019

### 4. RESULTATS

#### 4.1. ESSAI AU BRULEUR ELECTRIQUE SELON NF P 92-503 (DECEMBRE 1995)

##### 4.1.1. Détermination du mode le plus défavorable

Sens	Eprouvette 1				Eprouvette 2				Eprouvette 3				Eprouvette 4			
	Fabrication Endroit				Fabrication Envers				Travers Endroit				Travers Envers			
Coloris	Noir				Noir				Noir				Noir			
Masse (g)	10,11				9,98				10,75				10,53			
Percement	Oui				Oui				Oui				Oui			
Moment d'inflammation (s)	-				-				-				-			
Durée d'inflammation après retrait de la flamme pilote (s)	-				-				-				-			
Propagation de points en ignition hors de la zone déjà carbonisée	-				-				-				-			
Distance > 250 mm après 5 min	-				-				-				-			
Chute de gouttes ou de débris enflammés	Non				Non				Non				Non			
Fluage, chute de gouttes non enflammées	Non				Non				Non				Non			
Longueur détruite/brûlée (mm)	170				175				260				305			
Largeur détruite ou brûlée dans la zone au delà de 450 mm (mm)	-				-				-				-			

4.1.2. Poursuite des essais selon le mode le plus défavorable

	Eprouvette 5		Eprouvette 6		Eprouvette 7		Eprouvette 8		
Sens	Travers	Envers	Travers	Envers	Travers	Envers	Travers	Envers	
Coloris	Noir		Noir		Noir		Noir		
Masse (g)	10,53		10,89		10,80		11,12		
Percement	Oui		Oui		Oui		Oui		
Moment d'inflammation (s)	-		-		-		-		
Durée d'inflammation après retrait de la flamme pilote (s)	-		-		-		-		
Propagation de points en ignition hors de la zone déjà carbonisée	-		-		-		-		
Distance > 250 mm après 5 min	-		-		-		-		
Chute de gouttes ou de débris enflammés	Non		Non		Non		Non		
Fluage, chute de gouttes non enflammées	Non		Non		Non		Non		
Longueur détruite/brûlée (mm)	305		240		260		270		Longueur moyenne 269
Largeur détruite ou brûlée dans la zone au delà de 450 mm (mm)	-		-		-		-		Largeur moyenne -

Durée d'inflammation $\leq$ 5 s	Oui
Longueur moyenne < 350 mm	Oui
Largeur moyenne < 90 mm	Oui
Chute de gouttes enflammées	Non

suite du rapport page suivante

**4.2. ESSAI DE PERSISTANCE DE FLAMME SELON NF P 92-504 (DECEMBRE 1995)**

**4.2.1. Détermination du mode le plus défavorable**

	Eprouvette 1	Eprouvette 2	Eprouvette 3	Eprouvette 4
Sens	Fabrication Endroit	Fabrication Envers	Travers Endroit	Travers Envers
Coloris	Noir	Noir	Noir	Noir
Masse (g)	9,44	9,53	9,50	9,42
Durée de la persistance maximale pour l'éprouvette (s)	0,7	0	0	0
Durée de persistance de flamme maximale inférieure ou égale à 2 s pour le matériau	Oui			
Durée de persistance de flamme maximale inférieure ou égale à 5 s pour le matériau	Oui			
Chute de gouttes non enflammées	Non	Non	Non	Non
Chute de gouttes enflammées	Non	Non	Non	Non

**4.2.2. Poursuite des essais selon le mode le plus défavorable**

	Eprouvette 5	Eprouvette 6	Eprouvette 7	Eprouvette 8
Sens	Fabrication Endroit	Fabrication Endroit	Fabrication Endroit	Fabrication Endroit
Coloris	Noir	Noir	Noir	Noir
Masse (g)	9,44	9,39	9,36	9,91
Durée de la persistance maximale pour l'éprouvette (s)	0,7	0	0	0
Durée de persistance de flamme maximale inférieure ou égale à 2 s pour le matériau	Oui			
Durée de persistance de flamme maximale inférieure ou égale à 5 s pour le matériau	Oui			
Chute de gouttes non enflammées	Non	Non	Non	Non
Chute de gouttes enflammées	Non	Non	Non	Non

**suite du rapport page suivante**

**5. OBSERVATIONS CONCERNANT LES ESSAIS**

À l'issue des essais au brûleur électrique, un percement sans inflammation des éprouvettes est observé. Les essais complémentaires de persistance de flamme ont donc été réalisés.

**Trappes, le 5 novembre 2019**



**Le Responsable du  
Département Comportement au  
Feu et Sécurité Incendie**

**Romuald GORJUP**

**Les résultats mentionnés ne sont applicables qu'aux échantillons, aux produits ou matériels soumis au LNE et tels qu'ils sont définis dans le présent document.**